

---

# AVIS AUX NAVIGATEURS

Origine : Pôle Eau potable & Hydraulique 02 99 90 88 44

Emplacement : Barrage d'Arzal et bassin de la Vilaine aval

Fait à signaler : **Précisions sur les conditions d'ouverture de l'écluse**

---

Des informations contradictoires ayant été diffusées concernant la reprise de la navigation, nous souhaitons clarifier la situation.

**À ce jour l'interdiction des activités nautiques et de plaisance n'est pas encore levée.** Seuls les Préfets de Département sont habilités, pour des motifs sanitaires, à autoriser leur reprise sur la façade Atlantique.

**Les dispositions du Décret du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire doivent s'appliquer.**

Le Préfet du Morbihan interroge en ce moment les Maires sur la reprise éventuelle des activités nautiques et de plaisance et les conditions de sa mise en œuvre. **Dans l'attente de publication d'un arrêté :**

- **Les bateaux qui naviguent par nécessité professionnelle ou pour raison impérative pourront franchir l'écluse d'Arzal et le pont de Cran ;**
- **À Arzal, les écluses montantes de sécurité continuent d'être assurées.**

Nous sommes conscients des désagréments causés par cette situation transitoire, et travaillons à ce que la reprise des activités puisse se faire le plus rapidement possible et en toute sécurité. Comptant sur votre compréhension,

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services,



Jean-Luc JEGOU.